



*De la disponibilité,  
de l'expertise en droits sociaux et fiscaux  
aux services des entreprises.*

**OPTIMISER VOS  
CHARGES FISCALES**



Recherche d'économies et  
récupération de sommes trop  
payées.

**OPTIMISER VOS  
CHARGES SOCIALES**



Recherche d'économies,  
récupération et préconisations  
pour la pérennité des  
économies identifiées.

**OPTIMISATION DU TAUX  
D'ACCIDENTS DU  
TRAVAIL ET MALADIES  
PROFESSIONNELLES**



**AIDES ET SUBVENTIONS**



Recherche de financements et  
de subventions pour réaliser  
vos projets.

**CONSEIL**



Nous vous accompagnons  
dans l'application des  
nouvelles mesures tant  
fiscales que sociales.

**NOUS CONTACTER**



Demandez de l'information ou  
la visite de votre agent local  
**SANS AUCUN ENGAGEMENT.**

## **COMMENT NOUS VOUS FAISONS REALISER DES ECONOMIES SUR VOS CHARGES FISCALES ?**

Les textes régissant les Charges fiscales sont nombreux, volumineux, pas forcément toujours clairs et évoluent très souvent.

Vos conseils habituels, généralistes, peuvent difficilement approfondir et suivre au jour le jour l'ensemble de ces textes, car le champ de leurs compétences et de leurs interventions est extrêmement vaste.

Nous avons pu constater, par notre expérience terrain, que quelques points délicats à traiter conduisaient les entreprises à payer des charges indues.

Ces points ont fait l'objet d'une validation qui permet de dégager des économies significatives.

Les économies sont octroyées après vérification et approbation des services fiscaux, ce qui vous met à l'abri de contrôle ou de redressement ultérieur.

### **NOTRE MISSION EST TOTALEMENT INDEXEE AU RESULTAT**

#### **→ Deux cas de figures sont possibles au terme de notre mission**

1. Nous n'avons trouvé aucune piste susceptible de dégager des économies : dans ce cas nous ne facturons rien, pas même de frais de dossier et nous aurons validé gratuitement vos pratiques.

A2E CONSULTANTS garde à sa charge tous les honoraires des tiers diligentés, à l'initiative de l'expert, pour les besoins de sa mission (cabinets d'avocats, experts techniques ou autres) et tous les frais de déplacement, de secrétariat, de documentation...

2. Si vous approuvez nos préconisations, nous vous assistons pendant une durée de deux ans. Nous nous rémunérons au résultat, en partageant équitablement l'économie dûment constatées par l'entreprise grâce à notre intervention...

Le seul investissement du client est de nous consacrer quelques heures et de nous fournir les documents nécessaires à notre étude.

### **NOS MODALITES PRATIQUES D'INTERVENTION**

- Nous travaillons sur site et/ou en nos bureaux, par consultation de documents et par interview.
- Nous établissons un rapport de mission que nous vous commentons. Ce rapport peut comporter plusieurs thèmes sur lesquels des économies sont réalisables.
- Nous assistons de A à Z l'entreprise dans ses démarches auprès de l'administration.

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**A 2 E C O N S U L T A N T S S A S**

23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS

SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z

Web : [www.a2e-consultants.fr](http://www.a2e-consultants.fr) – Email : [contact@a2e-consultants.fr](mailto:contact@a2e-consultants.fr)

### **QUELS ENGAGEMENTS DE NOTRE PART ?**

- Nous sommes tenus au secret professionnel et nous nous engageons à ne pas dévoiler les informations que vous nous fournissez.
- Pendant une durée de deux ans nous faisons évoluer notre mission au rythme des textes de lois et révisons régulièrement nos dossiers.
- Nous établissons la facture de nos prestations lorsque le client a lui-même constaté les économies.

### **QUELS ENGAGEMENTS DE VOTRE PART ?**

- Nous fournir les documents nécessaires pour notre mission et nous accorder un peu de votre temps lorsque nous intervenons chez vous.
- Si vous refusez nos préconisations, vous vous engagez à ne pas les mettre en œuvre pendant les deux années suivantes et à ne pas révéler notre savoir-faire à des tiers.

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**A 2 E C O N S U L T A N T S S A S**

23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS

SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z

Web : [www.a2e-consultants.fr](http://www.a2e-consultants.fr) – Email : [contact@a2e-consultants.fr](mailto:contact@a2e-consultants.fr)

## A PROPOS DE LA TAXE FONCIERE ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La valeur locative cadastrale **n'est ni déclarée ni vérifiée par le contribuable ou son expert-comptable** et doit être recalculée pour les raisons suivantes :

La valeur locative cadastrale a été déterminée par le Centre Des Impôts Fonciers (C.D.I.F.) et est parfois erronée en raison de 2 inconvénients majeurs :

- 1/ Le service des impôts a évalué votre imposition sur une déclaration pas toujours actualisée
- 2/ La base d'imposition est simplement ajustée chaque année par un coefficient de revalorisation

Cette valeur locative cadastrale représente la totalité de la base de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises et n'est pas du tout maîtrisée par les conseils habituels de l'entreprise. Notre expérience nous a permis de constater une surimposition dans de nombreux cas.

Les questions qu'il convient de se poser :

- ❖ Quelle est la méthode d'évaluation qui a été utilisée pour votre foncier ?
- ❖ Quel est le local de référence pour votre imposition et les coefficients de pondérations ont été pris en compte ? Nous demanderons pour cela la fiche de calcul au C.D.I.F. et vérifierons la totalité de votre imposition

---

**A2E CONSULTANTS MET A VOTRE DISPOSITION SON EXPERTISE ET SA BASE DE COMPARAISON.**

---

Les seuls documents nécessaires à l'audit de la taxe foncière :

- ❖ les 2 derniers avis d'imposition
- ❖ les plans des locaux (ultérieurement si nécessaire)

---

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**A 2 E C O N S U L T A N T S S A S**  
23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS  
SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z  
Web : [www.a2e-consultants.fr](http://www.a2e-consultants.fr) – Email : [contact@a2e-consultants.fr](mailto:contact@a2e-consultants.fr)